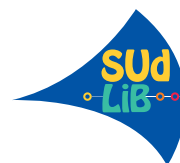


# INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES 2018 – 2019



Les inscriptions scolaires 2018-2019 se tiennent sur l'ensemble du territoire de l'Espace Sud Martinique.

## QUAND S'INSCRIRE ?

Du 04 juin au 31 juillet 2018  
puis du 16 au 31 août 2018

## POUR QUI ?

Les élèves domiciliés dans l'Espace Sud et scolarisés sur son territoire

## QUAND PAYER ?

Unité Sud Transport vous offre la possibilité de mensualiser votre paiement. Veuillez à bien respecter le calendrier de règlement anticipé ci-dessous :

- du 3 au 14 septembre 2018 (règlement d'octobre)
- du 1er au 12 octobre 2018 (règlement de novembre)
- du 5 au 16 novembre 2018 (règlement de décembre)
- du 3 au 15 décembre 2018 (règlement de janvier)
- du 2 au 17 janvier 2019 (règlement de février)
- du 1er au 1 février 2019 (règlement de mars)
- du 1er au 15 mars 2019 (règlement d'avril)
- du 1er au 17 avril 2019 (règlement de mai)
- du 2 au 17 mai 2019 (règlement de juin)

## OÙ ET COMBIEN ?

Se reporter à la grille tarifaire disponible en agences et sur le site [www.sudlib.com](http://www.sudlib.com)

## COMMENT ?

Rendez-vous en agences avec les pièces suivantes :

### INSCRIPTION :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- 1 photo d'identité récente (non photocopiée) avec nom et prénom de l'élève au dos
- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, téléphone, etc.)
- Le règlement de l'abonnement du 1<sup>er</sup> mois d'utilisation du service
- Présentation de la pièce d'identité

### RENOUVELLEMENT :

- Le formulaire d'abonnement dûment complété et signé
- Le règlement de l'abonnement du 1<sup>er</sup> mois d'utilisation du service
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

## COMMENT RÉGLER ?

- Espèces (uniquement en agences)
- Carte bancaire (en agences ou via la boutique en ligne [www.sudlib.com](http://www.sudlib.com), rubrique **Transport scolaire**)
- Chèque bancaire à l'ordre de Unité Sud Transport (uniquement en cas de dépôt dans les boîtes aux lettres SUDLIB situées en agences et dans les mairies de Sainte-Anne, Saint-Esprit, Trois-Ilets et Diamant ainsi qu'au club nautique des Anses-d'Arlet, et accompagné impérativement du bordereau de paiement)
- En cas de changement d'adresse : copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois

## ATTENTION :

Les élèves non inscrits au 31 août 2018 seront automatiquement mis sur liste d'attente.  
La vacance de place ne pourra leur être garantie.